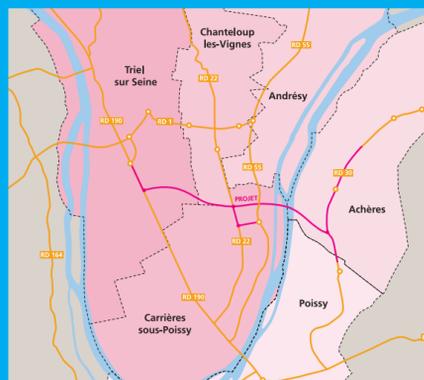


À QUOI SERT L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?



L'enquête publique est une étape importante dans le déroulement d'une opération. Elle a pour but d'informer le public sur l'objectif et les caractéristiques du projet, ainsi que sur ses impacts.

Elle présente les mesures de protection des riverains et de l'environnement et permet de recueillir les observations et suggestions du public sur le projet.

Cette enquête portera également sur les mises en compatibilité des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) et le classement et déclassement de la voirie liés au projet.

QUELQUES RAPPELS

16 décembre 2007

L'Assemblée départementale approuve le principe de création d'une liaison RD 30 - RD 190 avec un nouveau franchissement de la Seine.

22 janvier 2009

L'Assemblée départementale approuve le Dossier de Prise en Considération (DPC) du projet.

15 juin au 10 juillet 2009

La concertation publique se déroule sur les communes d'Achères, Andrézy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Poissy et Triel-sur-Seine.

23 octobre 2009

L'Assemblée départementale approuve le bilan de la concertation.

18 juin 2010

L'Assemblée départementale approuve le tracé en vue d'élaborer le dossier d'Avant Projet.

8 juillet 2011

L'Assemblée départementale approuve l'Avant Projet et demande l'ouverture de l'enquête publique.

ET MAINTENANT...

du 2 au 31 janvier 2012, l'Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

Cette enquête se déroule à Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sur-Seine et Poissy.

Un registre est à votre disposition pour faire part de vos observations sur le projet.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport sur les remarques émises durant l'enquête et émettra son avis sur le projet. Cet avis pourra être favorable, favorable avec recommandations, favorable avec réserves ou défavorable.

Si l'avis est favorable, un arrêté préfectoral prononcera l'utilité publique du projet de la liaison RD30-RD190 : Pont à Achères-Boucle de Chanteloup, le classement et déclassement des voies et la mise en compatibilité des PLU.

DEMAIN, Deux autres enquêtes seront nécessaires avant le début des travaux (2013-2014)

- L'ENQUÊTE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU relative aux incidences du projet sur la ressource en eau et le milieu aquatique.

- L'ENQUÊTE PARCELLAIRE qui définira exactement les terrains nécessaires à l'exécution des travaux et permettra aux propriétaires concernés de faire valoir leurs droits.

**Une fois l'utilité publique
du projet déclarée et
ces 2 enquêtes réalisées,
les acquisitions foncières
pourront commencer
(2 ans environ),
suivies par les travaux
(4 ans environ).**



POURQUOI CETTE LIAISON ?

Le territoire de la boucle de Chanteloup possède un important potentiel urbanisable et économique qui souffre de son enclavement.



LE RÉSEAU ROUTIER CONVERGE VERS LE SUD ET NE DISPOSE D'AUCUN ACCÈS VERS L'EST

> Le maillage routier de la boucle de Chanteloup et de ses abords est insuffisant car l'ensemble de la voirie est orienté Nord-Sud (RD 190, RD 55, RD 22 et RD 30). Seule la RD1 assure une liaison transversale Est-Ouest.

> Le territoire de la boucle de Chanteloup est accessible par deux ponts situés au Sud (pont de Poissy) et au Nord-Ouest (pont à Triel). Aucun franchissement ne permet un accès direct à l'Est, vers Achères.



L'URBANISATION S'ÉTEND

> L'amélioration de l'accessibilité de la boucle de Chanteloup représente un enjeu important pour les communes d'Andrésy, Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine au vu des projets de développement urbains et économiques envisagés.

DEUX OPÉRATIONS D'ENVERGURE À ACCOMPAGNER

Le projet doit favoriser deux opérations d'envergure :

- l'**Opération d'Intérêt National Seine-Aval** qui vise à constituer un nouveau pôle urbain équilibré en vallée de Seine sur un territoire regroupant 51 communes.
- **Le Plan d'appui à la filière automobile** voté par le Département et concernant les sites de PSA à Poissy et à Carrières-sous-Poissy.



Source : Communauté d'Agglomération des 2 Rives de la Seine

La liaison RD 30 - RD 190 doit offrir une bonne desserte de la boucle de Chanteloup pour favoriser son développement urbain et économique.



POURQUOI CETTE LIAISON ?

Le réseau routier de la boucle de Chanteloup et de ses abords supporte des problèmes quotidiens de circulation qui vont s'amplifier.



LES ABORDS DU PONT DE POISSY SONT QUOTIDIENNEMENT SATURÉS

Le trafic converge vers le Sud pour emprunter le pont de Poissy. Aux heures de pointe du matin et du soir, les abords de Poissy sont quotidiennement saturés et la circulation très difficile sur les routes départementales adjacentes.

LE TRAFIC VA AUGMENTER

Compte tenu de la croissance annuelle du trafic et de l'augmentation de la circulation générée par le développement urbain du secteur, les conditions de circulation et de sécurité sur les principaux axes de la zone d'étude vont se dégrader dans les dix années à venir.

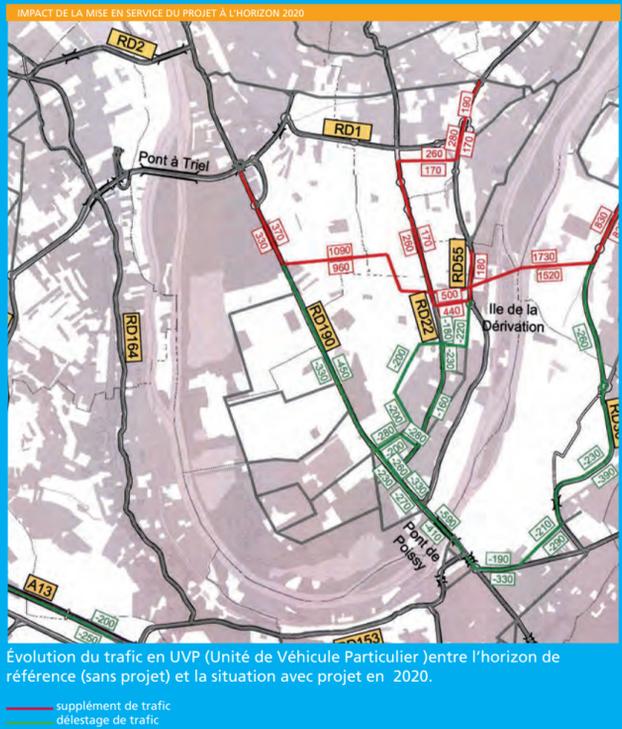


LE PROJET DÉCHARGERÀ LE RÉSEAU EXISTANT

Le projet complètera le réseau routier actuel en créant un accès vers l'Est et une nouvelle liaison routière Est-Ouest. Ses caractéristiques de route départementale lui permettront d'absorber le trafic local, déchargeant ainsi les voiries secondaires.



Le projet améliorera les conditions de sécurité et de circulation sur l'ensemble du territoire de la boucle et de ses abords et favorisera le développement local.



Évolution du trafic en UVP (Unité de Véhicule Particulier) entre l'horizon de référence (sans projet) et la situation avec projet en 2020.

— supplément de trafic
— délestage de trafic

Le Conseil général facilite et sécurise vos déplacements

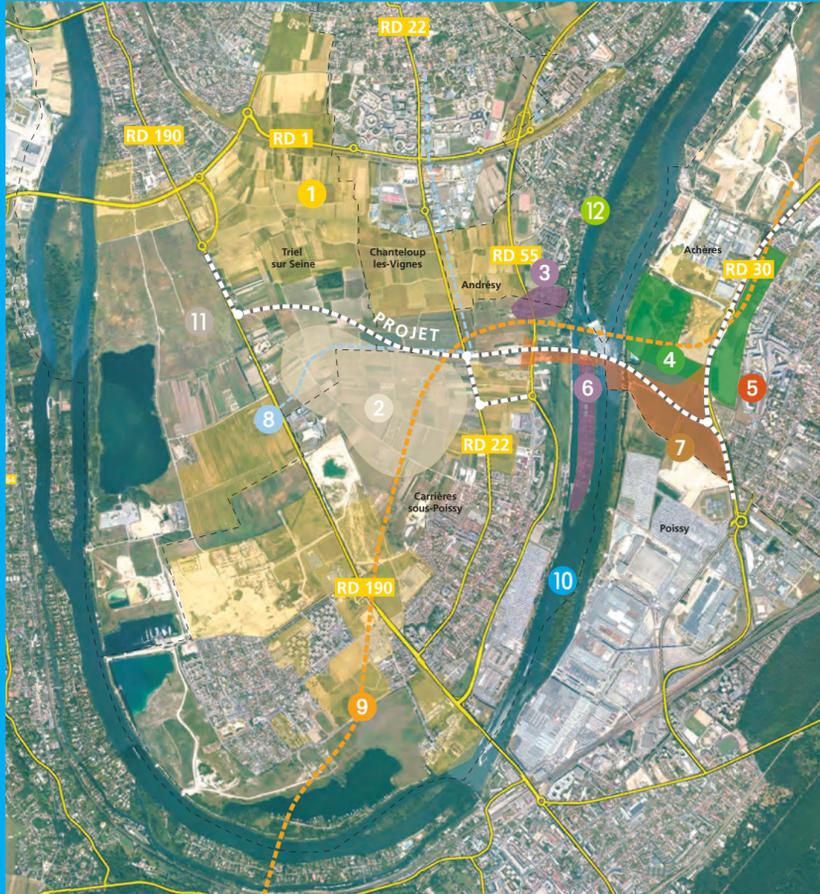


Yvelines
Conseil général

www.yvelines.fr

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET

À Achères et Carrières-sous-Poissy le projet s'insère dans un environnement semi-urbain avec des secteurs d'habitation et de commerces. Sur la majeure partie de la boucle de Chanteloup, le projet s'inscrit dans des friches agricoles bordées de zones d'activités.

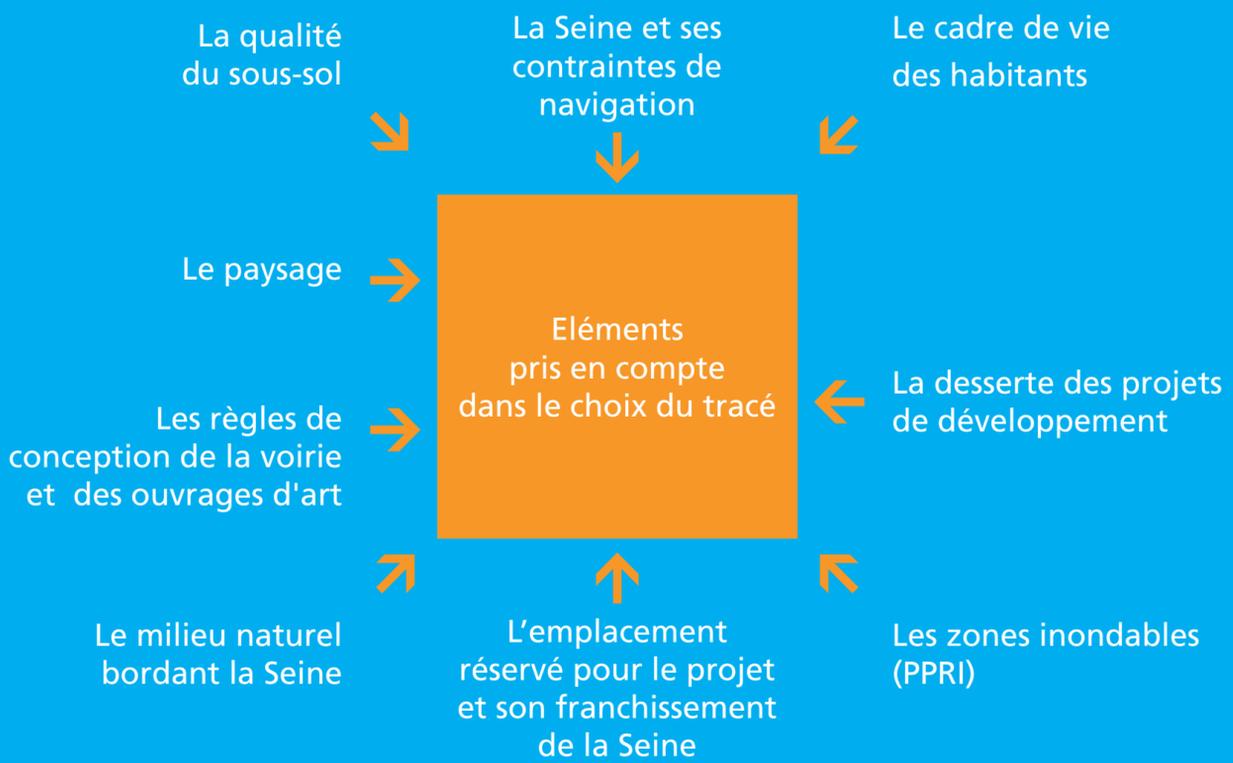


ENJEUX LOCAUX

- 1 Desserte des zones urbanisables inscrites dans les PLU des communes.
- 2 Préservation du paysage ouvert «cœur vert» de la boucle.
- 3 Compatibilité avec le projet d'entrée de ville et l'habitat existant du quartier Denouval à Andrésy.
- 4 Compatibilité avec le projet de parc urbain et la zone de loisirs d'Achères.
- 5 Respect de l'habitat du quartier des Plantes d'Hennemont à Achères.
- 6 Respect de l'habitat de l'île de la Dérivation à Carrières-sous-Poissy.

ENJEUX TECHNIQUES

- 7 Emplacement réservé du projet aux PLU de Carrières-sous-Poissy et Achères.
- 8 Canalisation du SIAAP.
- 9 Compatibilité avec le projet de l'A104 (tracé retenu fin 2006)
- 10 Prise en compte du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la Seine et de l'Oise (juin 2007).
- 11 Prise en compte des anciennes carrières remblayées par des OM, et de l'ancien territoire d'épandage des eaux usées de la ville de Paris.
- 12 Préservation des milieux naturels en bord de Seine.



Le principal enjeu du projet est d'assurer la meilleure desserte possible des secteurs urbanisés et en cours de développement, tout en préservant le cadre de vie et l'environnement.

Le Conseil général facilite et sécurise vos déplacements



Yvelines
Conseil général
www.yvelines.fr

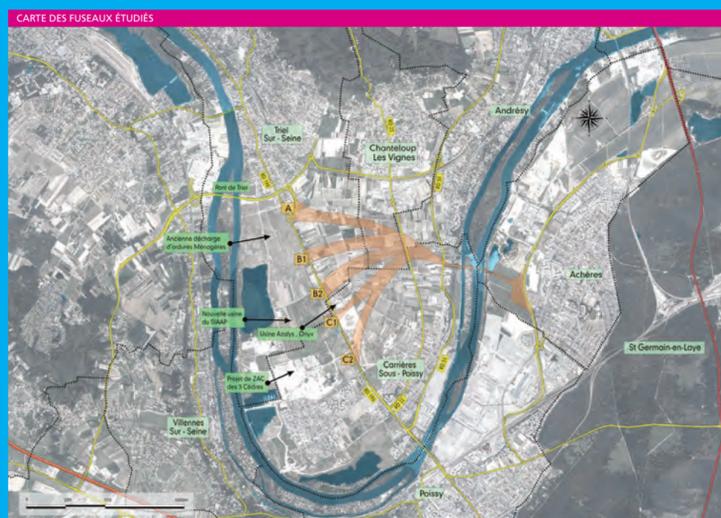
VARIANTES DE TRACÉ DU PROJET

Plusieurs variantes de tracé ont été étudiées pour la traversée de la boucle de Chanteloup et pour le positionnement du pont.

LE FUSEAU B1 POUR TRAVERSER LA BOUCLE (TRONÇON RD190 - RD 22)

En 2008, durant la concertation avec les collectivités concernées, 5 fuseaux de passage ont été comparés pour construire la voie nouvelle traversant d'Est en Ouest la boucle de Chanteloup.

Après comparaison, la variante B1 s'est avérée offrir une bonne desserte aux projets d'urbanisation et aux futures activités économiques, tout en préservant une entité centrale dédiée au projet de "Cœur Vert"



LE TRACÉ 3 POUR FRANCHIR LA SEINE (TRONÇON RD 22 - RD 30)

En 2010, durant la concertation avec les collectivités concernées, 5 variantes de tracés ont été comparées pour positionner le pont franchissant la Seine à l'Est. Toutes se raccordaient d'un côté sur la RD 30 à Achères, et de l'autre sur la RD 22, à Carrières-sur-Poissy.

Après comparaison, le tracé 3 a été choisi comme le plus respectueux du bâti, des projets urbains et du cadre de vie des riverains.



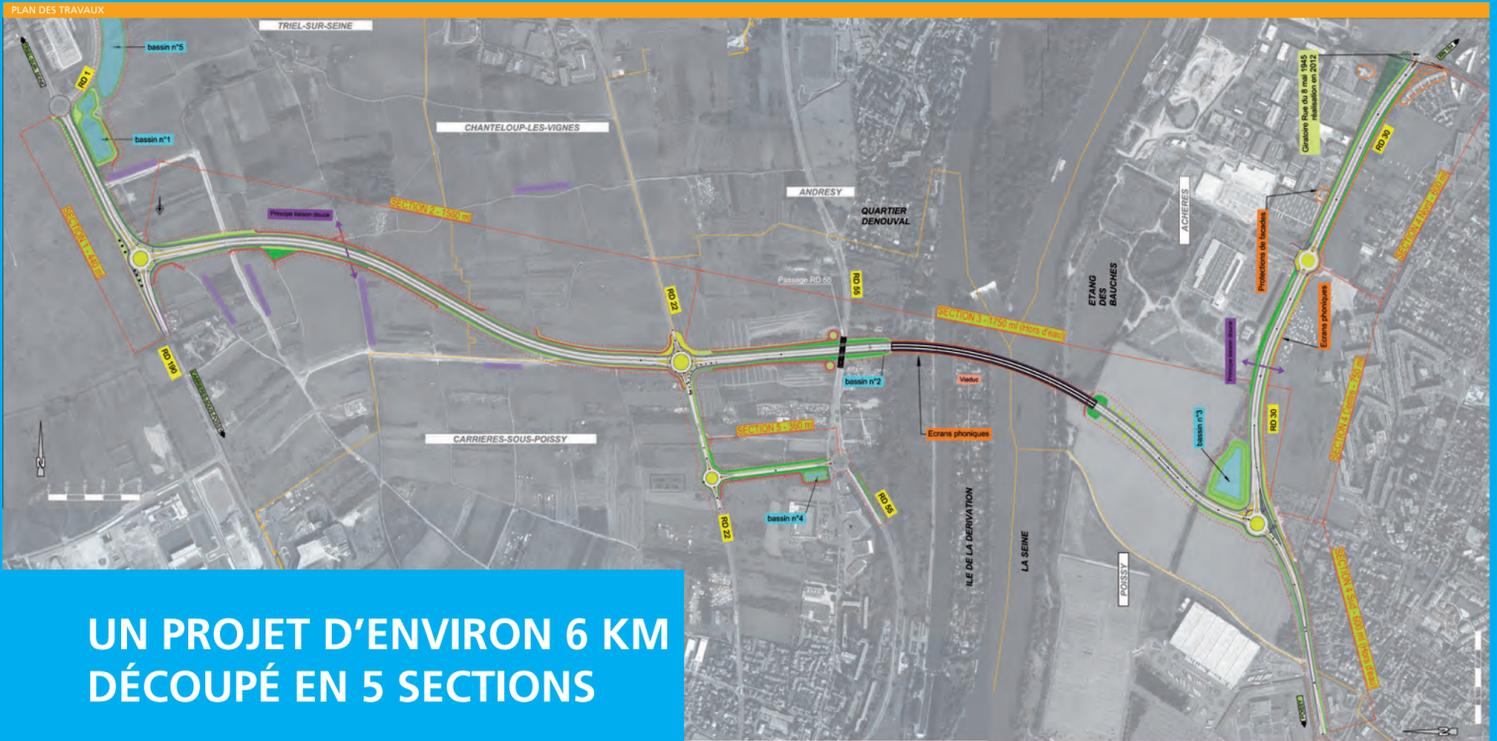
Le Conseil général facilite et sécurise vos déplacements



Yvelines
Conseil général
www.yvelines.fr

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET

Le projet consiste à créer une liaison à 2x2 voies entre la RD 190, à Triel-sur-Seine et la RD 30 à Achères. Cette nouvelle liaison franchira la Seine par un pont. Les routes existantes aux extrémités de la voie nouvelle seront requalifiées.



UN PROJET D'ENVIRON 6 KM DÉCOUPÉ EN 5 SECTIONS

SECTION 1

La RD 190 existante au Nord-Ouest de la nouvelle liaison, sera élargie à 2x2 voies et requalifiée en boulevard urbain.

PROFIL EN TRAVERS SECTION 1



SECTION 2

Une voie nouvelle à 2x2 voies sera créée entre la RD 190 et la RD 22.

PROFIL EN TRAVERS SECTION 2



SECTION 3

Une voie nouvelle à 2x2 voies sera créée entre la RD 22 et la RD 30. Elle passera sous la RD 55 (route d'Andrésy) grâce à un ouvrage d'art et au-dessus de la Seine par un pont.

PROFIL EN TRAVERS SECTION 3 (HORS VIADUC)



PROFIL EN TRAVERS SECTION 3 (SUR VIADUC)



SECTION 4

La RD 30 existante sera élargie à 2x2 voies et requalifiée en boulevard urbain entre le raccordement de la voie nouvelle au Sud et le carrefour avec la rue du 8 mai 1945 au Nord. La partie Sud restera à 2x1 voie mais sera surélevée pour permettre l'accès au pont même lors de fortes crues.

PROFIL EN TRAVERS SECTION 4 CENTRE ET NORD



PROFIL EN TRAVERS SECTION 4 SUD



SECTION 5

Une voie à 2x1 voie sera créée entre la RD 22 et la RD 55 pour permettre les échanges entre la nouvelle liaison et la RD 55.

PROFIL EN TRAVERS SECTION 5



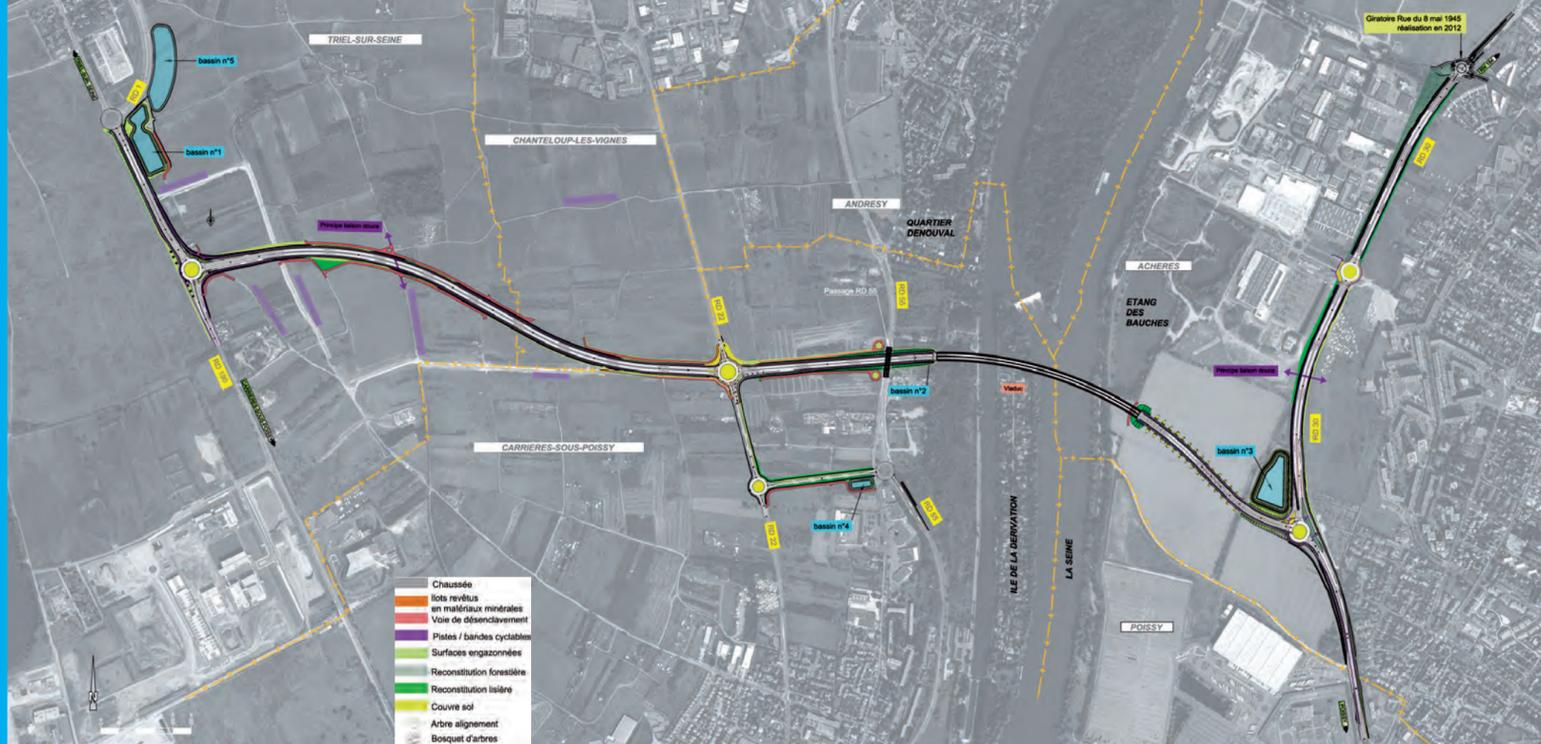
Le Conseil général facilite et sécurise vos déplacements



Yvelines
Conseil général
www.yvelines.fr

ASSAINISSEMENT ET CHEMINEMENTS DOUX

Le projet prévoit des aménagements qui favoriseront la bonne intégration de la route dans l'environnement physique, naturel et humain de la boucle de Chanteloup et de ses abords.



DES ITINÉRAIRES CYCLABLES SERONT CRÉÉS

- > Une piste cyclable unidirectionnelle sera implantée de chaque côté de la nouvelle liaison et de la RD 190 requalifiée.
- > Une bande cyclable sera aménagée de chaque côté de la RD 30, en continuité avec les aménagements existants.
- > La continuité de deux cheminements doux sera rétablie ; l'un au droit de la RD 30 à Achères, afin de relier le projet de parc urbain à l'Est, au bord de Seine à l'Ouest ; l'autre permettant la continuité du chemin de Pissefontaine dans la boucle, à Triel-sur-Seine .

L'ASSAINISSEMENT DE LA ROUTE PRÉSERVERA LES RESSOURCES EN EAU

- > Toutes les eaux provenant de la chaussée seront collectées dans un réseau d'assainissement qui les conduira vers des bassins où elles seront traitées avant leur rejet dans le milieu naturel.
- > Les mesures complètes permettant de protéger la qualité des eaux superficielles et souterraines feront l'objet d'un dossier distinct d'autorisation au titre des articles L214.1 à L21.6 du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau).

LES CHEMINS RURAUX SERONT RÉTABLIS

Il n'y aura pas d'accès direct sur la liaison nouvelle. Les accès aux parcelles agricoles, coupés par le projet, seront rétablis grâce à des chemins de désenclavement créés de part et d'autre du projet.

Le Conseil général facilite et sécurise vos déplacements



Yvelines
Conseil général
www.yvelines.fr

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Le projet s'intégrera harmonieusement dans les paysages ouverts ou forestiers de la boucle de Chanteloup et des rives de la Seine. La voie s'insérera dans la boucle au plus près du niveau du terrain naturel, et ses abords seront plantés d'espèces locales.

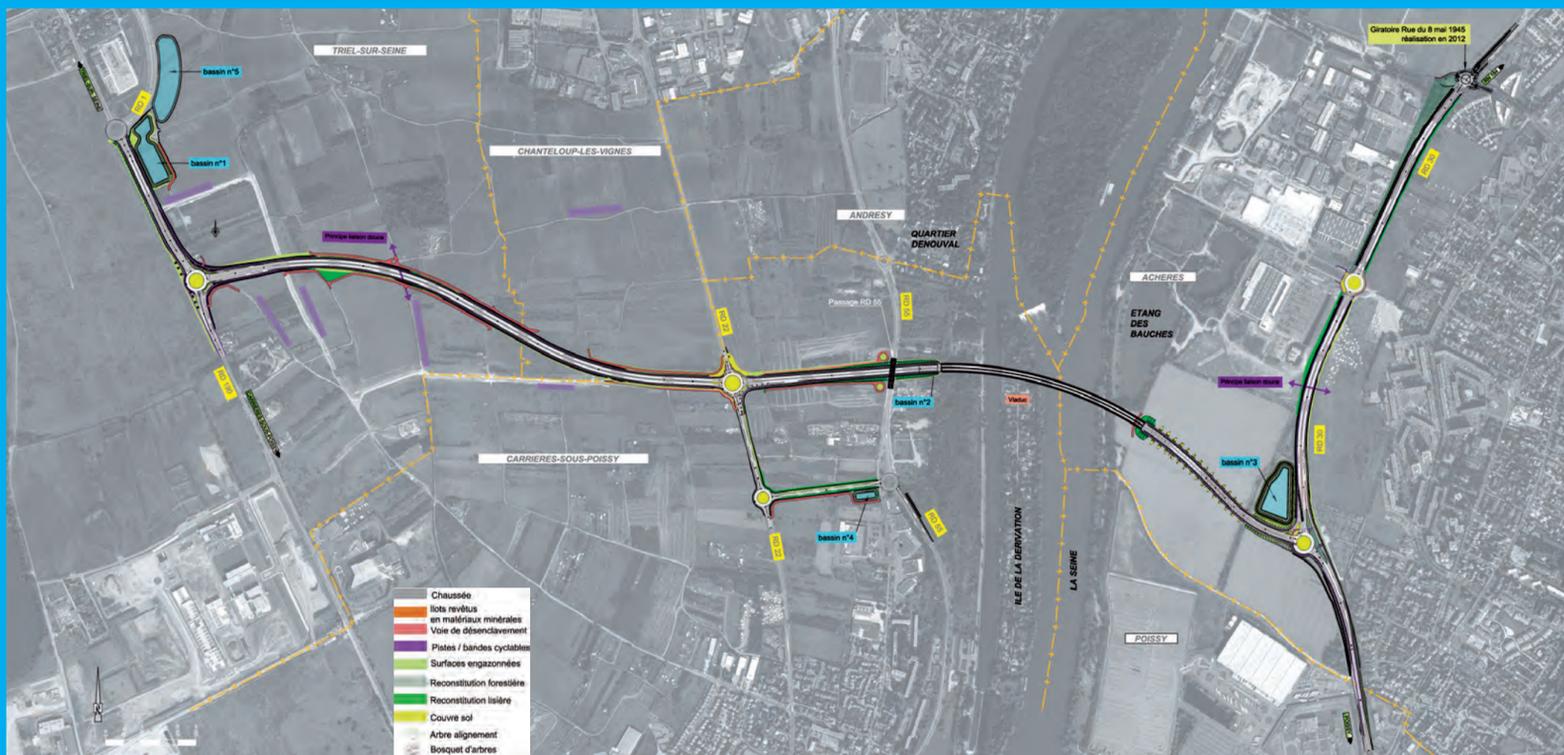


AVANT



APRÈS (Principe d'aménagement)

Sur la section nouvelle entre la RD 190 et la RD 22, les abords de la voie seront engazonnés afin de ne pas souligner le projet et de conserver le paysage ouvert du Cœur de boucle. Seuls les bosquets traversés seront reconstitués.



- Chaussée
- lots revêtus en matériaux minéraux
- Voie de désenclavement
- Pistes / bandes cyclables
- Surfaces engazonnées
- Reconstitution forestière
- Reconstitution linéaire
- Couvre sol
- Arbre alignement
- Bosquet d'arbres



AVANT



APRÈS (Principe d'aménagement)

Sur la section de la RD 190 requalifiée, il est prévu de planter des arbres de part et d'autre de la voie, dans la continuité des alignements existants qui caractérisent déjà cet itinéraire.



AVANT



APRÈS (Principe d'aménagement)

Sur la section de la RD 30 requalifiée, les abords de la route seront engazonnés pour préserver les ouvertures visuelles vers les bords de Seine.

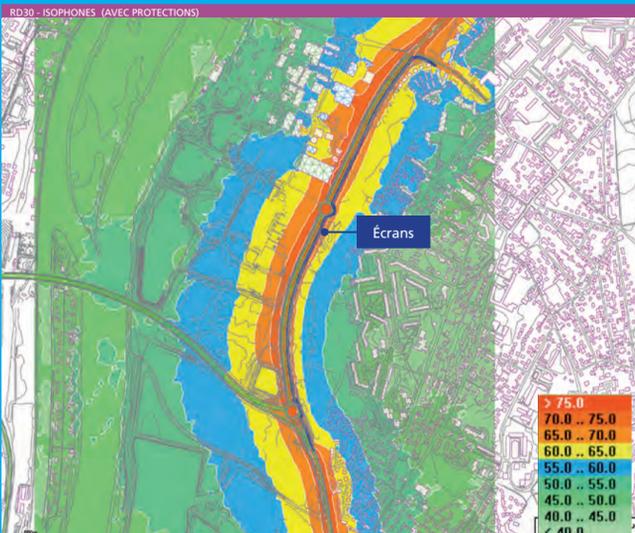
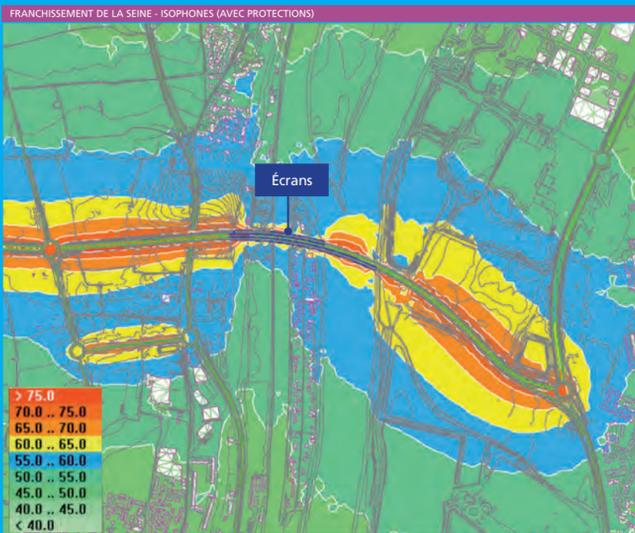
Le Conseil général facilite et sécurise vos déplacements



Yvelines
Conseil général
www.yvelines.fr

PRÉSERVATION DE L'AMBIANCE SONORE

À l'exception des abords de la RD 190, aujourd'hui, les riverains les plus proches du projet bénéficient d'une ambiance sonore modérée. Avec la réalisation du projet, des protections phoniques sont prévues afin de conserver des niveaux de bruit satisfaisants qui préservent le cadre de vie.



PROTECTION DE L'ÎLE DE LA DÉRIVATION ET DU QUARTIER DENOVAL

Sur le pont, 2 écrans acoustiques préserveront l'ambiance sonore modérée des riverains (inférieure à 60 dB(A) de jour et 55 db(A) de nuit), conformément à la réglementation pour la création d'une voie nouvelle.

Suite à la concertation, des échanges complémentaires ont eu lieu avec les communes concernées sur la section RD55-RD30.

> La liaison depuis la RD22 descend progressivement sous le niveau du terrain naturel pour passer sous la RD55 : cela permet de réduire le niveau de bruit pour les habitants du quartier de Denouval à Andrésy.

> Le pont a été calé le plus au nord possible de l'emplacement réservé figurant aux documents d'urbanisme d'Achères et Carrières-sous-Poissy afin de préserver au mieux l'environnement sonore des habitants de l'île de la Dérivation.

> La liaison se poursuit vers Achères en respectant le plus possible un alignement droit pour minimiser les nuisances acoustiques et garantir une meilleure insertion environnementale, tout en évitant l'étang des Bauches.

PROTECTION DES RIVERAINS DE LA RD 30 À ACHÈRES

L'aménagement de la RD30 constitue, selon la réglementation, un cas de transformation significative d'infrastructure existante*.

Conformément à la réglementation, pour préserver l'ambiance sonore des riverains de la RD30 ainsi que des habitants du quartier des Plantes d'Hennemont à Achères, 2 écrans acoustiques seront prévus à l'est de la RD30. Ces écrans seront complétés par des protections de façades si nécessaire.

*une transformation est dite significative si on observe une augmentation de plus de 2 dB(A) entre les niveaux de bruit à terme sans et avec le projet.

Le Conseil général facilite et sécurise vos déplacements

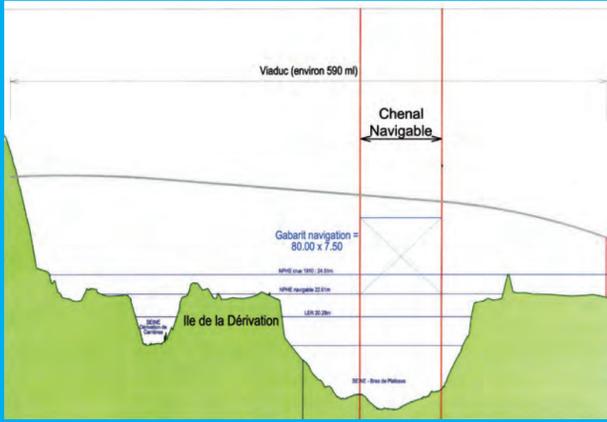


Yvelines
Conseil général

www.yvelines.fr

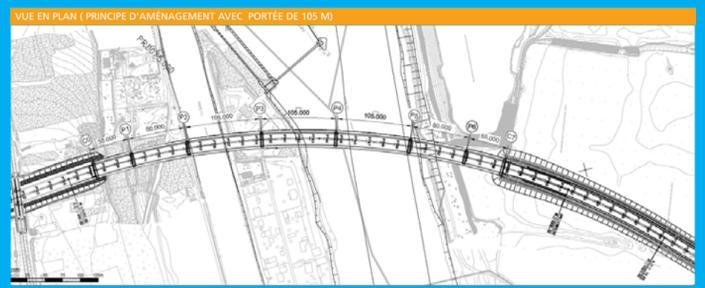
LE FRANCHISSEMENT DE LA SEINE

L'étude préliminaire d'ouvrage d'art (EPOA) a permis de définir un ouvrage respectant les principales contraintes imposées par les services de l'Etat pour franchir la Seine



L'ouvrage respectera le gabarit de navigation (tirant d'air de 7,5 m au-dessus des Plus Hautes Eaux Navigables et 9,5 m au-dessus de la Ligne d'Eaux de Référence dans le chenal des bateaux). Le pont n'aura pas d'appui dans le bras de l'île de la Dérivation. Même en cas de forte crue, il restera accessible depuis la RD 30 sud à Poissy. Ses remblais seront compatibles avec le Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

Le projet a pris en compte les échanges avec les communes après la concertation, afin que le pont :
> soit calé le plus au nord possible de l'emplacement réservé dans les documents d'urbanisme d'Achères et Carrières-sous-Poissy,
> respecte le plus possible un alignement droit tout en évitant l'Etang des Bauches pour une meilleure insertion dans l'environnement.



UN PONT A DÉFINIR

Au stade de la présente enquête publique, le choix technique du type de pont n'a pas encore été arrêté. L'ouvrage sera défini ultérieurement, à l'issue de l'étude hydraulique finalisée et des études architecturales.

DES MESURES D'INTÉGRATION SONT PRÉVUES

> **les études architecturales ultérieures** permettront de définir un pont respectueux de l'environnement et des ses habitants et d'en optimiser l'insertion dans le site. Des propositions seront faites en concertation avec les élus locaux.

> **des plantations** accompagneront la construction du franchissement pour que l'ouvrage s'intègre harmonieusement dans le paysage et en particulier sur la rive gauche.

> **les boisements des bords de Seine** seront conservés et/ou reconstitués afin de conserver un corridor écologique notamment pour les chauve-souris.



Photomontages EGIS

Photomontages EGIS

Photomontages EGIS

